

[Text]

the probability of finding more reserves. That is on a conventional basis, not on the basis of artificials and synthetics. I am talking about operating in heavy oil and oil sands and huge capital investment projects. There are current research development projects going on along with that, and we, as an industry, prefer to use the term "self-sufficiency". That is our target. We think it is attainable. The government currently talks about self-reliance. Self-reliance is a percentage of 100 per cent. It is a semantic type of thing. We think the other is more optimistic, and we think it is more attainable.

Senator Laird: It depends upon no increase in either provincial or federal tax, does it not? If you get up to the world price, but your taxes increase heavily, then the chances of becoming self-sufficient are reduced greatly.

Mr. Millican: When I was answering the question of Senator Austin, I was explaining that we did foresee an earlier reapportionment of the revenue split. If we were to get a larger portion of the revenue split, I am convinced we would reinvest it. I was referring to the Petroleum Associations Act with which we are all familiar, which has a multitude of safeguards, and you as politicians and leaders can monitor us to see that we are not hoodwinking you. I appreciate very much the amendments offered by this august body in that bill.

The Deputy Chairman: Any other general questions at this time?

Mr. Millican: Mr. Chairman, I would just like to make four general observations respecting our philosophy on the Canadian competitive policy:

1. Our association fully supports the basic objectives of Canadian competition policy as outlined in the preamble of Bill C-13. We believe that the national interest and the interest of individual Canadians will be best served by providing an economic environment which is conducive to the efficient allocation and utilization of society's resources;

2. In addition, we are fully committed to the creation and maintenance of a flexible, acceptable and dynamic Canadian economy. This must be a system that protects freedom of economic opportunity and choice while at the same time discourages unnecessary concentration in the predatory exercise of economic power. This is also a basic aspect of Canadian competition policy;

3. At a time when the already highly-regulated resource sector is expected to assume major responsibility in meeting Canadian needs, the association considers it essential that any legislation which impacts on the resource related activities be fair, clearly defined, understandable, and capable of precise application;

4. The resource sector is, and will continue to be one of the most capital and risk-intensive centres of Canadian industry. It is, therefore, fundamental that decision-making in our area not be subject to vague and imprecise legislation that allows for bureaucratic interpretation.

[Traduction]

probable qu'on trouvera davantage de réserves. Il s'agit de produits conventionnels, et non pas de produits synthétiques. Je parle d'exploitation du pétrole lourd, des sables bitumineux et de projets d'immobilisation d'envergure. Actuellement on effectue simultanément des travaux de recherche et de développement, et nous autres en tant qu'industrie, nous préférons employer le terme «d'autarcie», c'est notre objectif, et nous pensons qu'il est réalisable. Actuellement le gouvernement parle d'indépendance dans ce domaine, il s'agit là de pourcentage de 100 p. 100. Il s'agit donc d'un choix de terme. Nous croyons que l'autre est plus optimiste et que l'objectif est plus réalisable.

Le sénateur Laird: Mais il faudrait pour cela qu'il n'y ait pas d'augmentation des taxes provinciales ou fédérales, n'est-ce pas? Si vous atteignez le prix mondial mais que vos taxes augmentent considérablement, vos chances de devenir autonome diminuent grandement.

M. Millican: Lorsque j'ai répondu à la question du sénateur Austin, j'ai expliqué que nous prévoyons une répartition rapide des profits. Si nous obtenions une plus grande part de la répartition de profits, je suis persuadé que nous la réinvestirions. Je voulais évidemment parler de la Loi sur les associations pétrolières que nous connaissons tous et qui contient une multitude de garanties et vous, en tant qu'hommes politiques et chefs, pouvez veiller à ce que nous ne vous trompions pas. J'apprécie beaucoup les amendements proposés par votre auguste comité.

Le président suppléant: Avez-vous d'autres questions générales à poser maintenant?

M. Millican: Monsieur le président, j'aimerais simplement formuler quatre observations assez générales concernant notre attitude envers la politique concurrentielle du Canada:

1. Notre association approuve entièrement les objectifs de base de la politique concurrentielle du Canada tels qu'énoncés dans le préambule du bill C-13. Nous croyons que le meilleur moyen de promouvoir l'intérêt national et celui des citoyens est d'instaurer des conditions économiques qui favorisent l'affectation et l'utilisation efficaces des ressources de la société;

2. En outre, nous nous engageons à appuyer pleinement tout effort visant à créer les conditions d'une économie canadienne souple et dynamique. Il doit s'agir, en outre, d'un système qui protège la liberté et la libre entreprise en décourageant la concentration inutile et les abus du pouvoir économique. Cela est également un aspect essentiel de la politique de concurrence du Canada;

3. À une époque où on s'attend du secteur hautement réglementé des ressources qu'il assume la responsabilité de satisfaire les besoins du Canada, l'association considère essentiel que tout texte législatif régissant les activités liées aux ressources soit équitable, clairement défini, compréhensible et susceptible d'être appliqué avec précision;

4. Le secteur des ressources est, et continuera d'être, l'un des centres les plus importants et présentant le plus de risques de l'industrie canadienne. Par conséquent, il est essentiel que la prise de décisions dans notre secteur économique ne soit pas